

#### TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

## **TECHNICIEN(NE) DE LABORATOIRE**

Le titre professionnel de : TECHNICIEN(NE) DE LABORATOIRE¹ niveau IV (code NSF : 222 r) se compose de trois activités type, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A cette activité type correspond un Certificat de Compétences Professionnelles. Un candidat souhaitant obtenir un Certificat Complémentaire de Spécialité doit être titulaire du titre professionnel auquel il est associé.

Le technicien de laboratoire procède à des analyses selon des procédés chimiques, physiques, biochimiques, biologiques et microbiologiques de produits chimiques, pharmaceutiques, agroalimentaires, d'échantillons d'environnement (eau, sol, air, boues, déchets...), depuis la prise d'échantillon jusqu'à l'interprétation des résultats.

Il utilise des appareils simples ou complexes, manuels ou automatisés, participe à l'entretien, au nettoyage et au contrôle du matériel, gère le matériel et les réactifs.

Il peut participer à la mise au point de mode opératoire mais en général applique un protocole bien défini.

#### **CCP - PRELEVER UN ECHANTILLON ET LE CONDITIONNER**

- Appliquer le protocole de prélèvement et de conditionnement adapté pour des échantillons environnementaux (air, eau, sol, déchets...), agroalimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques...
- Exploiter et appliquer les documents techniques en langues française et anglaise relatifs aux domaines de la chimie ou de la biologie.
- Stocker les échantillons en vue d'une analyse ultérieure ou d'une conservation en échantillothèque.
- Dans le cadre d'un laboratoire, organiser son poste de travail et le remettre en état.

Dans le cadre d'un laboratoire, assurer la traçabilité et communiquer les résultats, les dérives et les incidents éventuels.

# ■ CCP - PROCEDER A DES ESSAIS (MESURES, ANALYSES) EN MICROBIOLOGIE SUR UN ECHANTILLON

- Exploiter et appliquer les documents techniques en langues française et anglaise relatifs aux domaines de la chimie ou de la biologie.
- Dans le cadre d'un laboratoire, organiser son poste de travail et le remettre en état.
  - Dans le cadre d'un laboratoire, préparer à des essais en microbiologie.
- Dans le cadre d'un laboratoire, identifier des bactéries en appliquant les techniques de recherche et d'identification (systématique bactérienne).
- Dans le cadre d'un laboratoire, rechercher ou dénombrer des micro-organismes présents dans un échantillon.
- Dans le cadre d'un laboratoire, mettre en œuvre les techniques d'identification des parasites et des champignons microscopiques dans un échantillon.
- Dans le cadre d'un laboratoire, collecter les données brutes et calculer le résultat final par les calculs appropriés en tenant compte des risques d'erreurs.
- Dans le cadre d'un laboratoire, assurer la traçabilité et communiquer les résultats, les dérives et les incidents éventuels.

# ■ CCP - PROCEDER A DES ESSAIS (MESURES, ANALYSES) EN CHIMIE ET BIOCHIMIE SUR UN ECHANTILLON

- Exploiter et appliquer les documents techniques en langues française et anglaise relatifs aux domaines de la chimie ou de la biologie.
- Dans le cadre d'un laboratoire, organiser son poste de travail et le remettre en état
- Dans le cadre d'un laboratoire, préparer à des essais en chimie-biochimie.
- Dans le cadre d'un laboratoire, quantifier une substance par des méthodes volumétriques
- Dans le cadre d'un laboratoire, identifier, caractériser ou quantifier une substance par des méthodes de spectrométrie moléculaire.
- Dans le cadre d'un laboratoire, séparer ou purifier les constituants d'un échantillon pour les identifier par des méthodes physico-chimiques telles que : électrophorèse, chromatographie sur colonne ouverte ou sur couches minces...

- Dans le cadre d'un laboratoire, déterminer les constantes physico-chimiques d'une substance.
- Dans le cadre d'un laboratoire, mettre en place des dosages enzymatiques.
- Dans le cadre d'un laboratoire, collecter les données brutes et calculer le résultat final par les calculs appropriés en tenant compte des risques d'erreurs.
- Dans le cadre d'un laboratoire, assurer la traçabilité et communiquer les résultats, les dérives et les incidents éventuels.

# CCS - PROCEDER A DES ESSAIS SPECIALISES EN CHIMIE ET

- Exploiter et appliquer les documents techniques en langues française et anglaise relatifs aux domaines de la chimie ou de la biologie.
- Dans le cadre d'un laboratoire, organiser son poste de travail et le remettre en état
- Dans le cadre d'un laboratoire, effectuer des synthèses organiques.
- Dans le cadre d'un laboratoire, identifier, caractériser ou quantifier une substance par des méthodes de spectrométrie d'absorption atomique.
- Dans le cadre d'un laboratoire, séparer ou purifier un échantillon pour l'identifie par des méthodes de chromatographie.
- Dans le cadre d'un laboratoire, collecter les données brutes et calculer le résultat final par les calculs appropriés en tenant compte des risques d'erreurs.
- Dans le cadre d'un laboratoire, assurer la traçabilité et communiquer les résultats, les dérives et les incidents éventuels.

# □ CCS - PROCEDER A DES ESSAIS SPECIALISES EN BIOLOGIE VEGETALE, CELLULAIRE ET MOLECULAIRE ET EN IMMUNOLOGIE

- Exploiter et appliquer les documents techniques en langues française et anglaise relatifs aux domaines de la chimie ou de la biologie.
- Dans le cadre d'un laboratoire, organiser son poste de travail et le remettre en état
- Dans le cadre d'un laboratoire, mettre en œuvre des procédés appropriés et des méthodes pour multiplier et analyser les organismes végétaux.
- Dans le cadre d'un laboratoire, mettre en œuvre des procédés appropriés et des méthodes pour analyser le génome et son expression fonctionnelle.
- Dans le cadre d'un laboratoire, appliquer des techniques d'immunologie directes et indirectes
- Dans le cadre d'un laboratoire, assurer la mise en culture de cellules et leur entretion
- Dans le cadre d'un laboratoire, collecter les données brutes et calculer le résultat final par les calculs appropriés en tenant compte des risques d'erreurs.
- Dans le cadre d'un laboratoire, assurer la traçabilité et communiquer le résultats, les dérives et les incidents éventuels.

code TP 00518 référence du titre : TECHNICIEN(NE) DE LABORATOIRE1

Information source : référentiel du titre : TL

¹ce titre a été crée par arrêté de spécialité du 1er juin 2004 (JO modificatif du 04 juin 2009)

Emploi métier de rattachement suivant la nomenclature du ROME : 52232 - Technicien/technicienne de laboratoire de contrôle de fabrication des industries de process. 52141 - Technicien/technicienne de laboratoire de recherche des industries de process. 52234 - Technicien/technicienne en environnement des industries de process. 45413 - Opérateur/opératrice de laboratoire des industries de process. 45414 - Agent/agente de traitements dépolluants.

#### MODALITES D'OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL<sup>2</sup>

### 1 – Pour un candidat issu d'un parcours continu de formation

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :

- o les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation ;
- o un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises ;
- o une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse » ;
- o un entretien avec le jury.

#### 2 - Pour un candidat à la VAE

Le candidat constitue un dossier de demande de Validation des Acquis de son Expérience professionnelle justifiant, en tant que salarié ou bénévole, d'une expérience professionnelle de trois ans en rapport avec le titre visé.

Il reçoit, de l'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), une notification de recevabilité lui permettant de s'inscrire à une session de validation du titre.

Lors de cette session, le candidat est évalué par un jury de professionnels sur la base des éléments suivants :

- o un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi les compétences acquises ;
- o une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse » ;
- o un entretien avec le jury.

Pour ces deux catégories de candidats (§ 1 et 2 ci-dessus), le jury, au vu des éléments spécifiques à chaque parcours, décide ou non de l'attribution du titre. En cas de non obtention du titre, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificat(s) de compétences professionnelles (CCP) composant le titre. Le candidat dispose ensuite de cinq ans, à partir de la date d'obtention du premier CCP, pour capitaliser tous les CCP. Après obtention de tous les CCP constitutifs du titre, le jury peut, s'il le souhaite, convoquer le candidat à un nouvel entretien

### 3 - Pour un candidat issu d'un parcours discontinu de formation

Le candidat issu d'un parcours composé de différentes périodes de formation peut obtenir le titre par **capitalisation** des Certificats de Compétences Professionnels constitutifs du titre.

Pour l'obtention de chaque CCP, le candidat est évalué par un binôme d'évaluateurs composé d'un professionnel et d'un formateur de la spécialité. L'évaluation est réalisée sur la base des éléments suivants :

- o une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée correspondant au CCP,
- o un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, la pratique professionnelle du candidat valorisant ainsi les compétences acquises.

Après obtention de tous les CCP du titre visé le jury de professionnels conduit un entretien avec le candidat en vue d'attribuer le titre.

## MODALITES D'OBTENTION D'UN CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE SPECIALISATION (CCS) 2

Un candidat peut préparer un CCS s'il est déjà titulaire du Titre Professionnel auquel le CCS est associé.

Un CCS peut être préparé à la suite d'un parcours de formation ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le candidat est évalué par un jury de professionnels sur la base des éléments suivants :

- o une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée correspondant au CCS,
- un entretien.

### PARCHEMIN ET LIVRET DE CERTIFICATION

Un parchemin est attribué au candidat ayant obtenu le titre complet ou le CCS.

Un **livret de certification**, qui enregistre les **CCP** progressivement acquis, est destiné au candidat pour l'aider à se repérer dans son parcours

Ces deux documents sont délivrés par l'Unité Territoriale de la DIRECCTE.

- Code de l'éducation notamment les articles L. 335-5, L 335-6 et R. 335-13 et R. 338-2
- Arrêté du 09 mars 2006 (JO du 08 avril 2006) et Arrêté modificatif du 06 mars 2009 (JO du 14 mars 2009) relatifs aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
- Arrêté du 08 décembre 2008 (JO du 16 décembre 2008) et Arrêté modificatif du 10 mars 2009 (JO du 19 mars 2009) portant règlement des sessions de validation pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le système de certification du ministère chargé de l'emploi est régi par les textes suivants :